



## **ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

### **Troisième session, 60<sup>e</sup> législature**

---

**FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 13**  
**le mardi 21 novembre 2023**

---

#### **AFFAIRES COURANTES**

Prière  
Présentation d'invités  
Déclarations de condoléances et de félicitations  
Déclarations de députés  
Questions orales (30 minutes)  
Dépôt de documents  
Déclarations de ministres  
Présentation des pétitions  
Réponses aux pétitions et aux questions écrites  
Présentation des rapports de comités  
Dépôt de projets de loi  
Avis de motion  
Avis d'affaires émanant de l'opposition  
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre  
Votes par appel nominal différés  
Affaires du jour

---

#### **AFFAIRES DU JOUR**

## PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

### PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

#### *Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée*

- 14, *Loi modifiant la Loi sur la police*. L'hon. M. Austin.  
 15, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*. L'hon. M<sup>me</sup> M. Wilson.

#### *Débats ajournés*

- 13, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*. L'hon. M. G. Savoie.

### COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 2, *Loi abrogeant la Loi sur les récipients à boisson*. L'hon. M. Crossman.  
 6, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*. L'hon. M. Crossman.  
 7, *Loi modifiant la Loi sur les actes d'intrusion*. L'hon. M. Austin.  
 8, *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*. L'hon. M. Austin.  
 9, *Loi concernant le bien-être des enfants et des jeunes*. L'hon. M<sup>me</sup> Green.  
 10, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*. L'hon. M. Holland.  
 11, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*. L'hon. M. Holland.  
 12, *Loi concernant l'intrusion sur les terres agricoles*. L'hon. M<sup>me</sup> Johnson.

### PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

- 3, *Loi concernant la Loi sur les négociations dans l'industrie de la pêche et la Loi sur les relations industrielles*. L'hon. M<sup>me</sup> Dunn.  
 4, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M<sup>me</sup> M. Wilson.  
 5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*. L'hon. M. Steeves.

### MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

#### *Motions réglées*

**Motion 16 — L'hon. M. G. Savoie.** Adoption de la motion le 31 octobre 2023.

## AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

### MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

#### *Motions pouvant faire l'objet d'un débat*

**Motion 1 — M. Coon**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 26 octobre 2023, la résolution suivante :

attendu que, le 20 septembre, le premier ministre du Nouveau-Brunswick aurait dit à des manifestants à l'extérieur de l'Assemblée législative que des enseignants apprenaient aux enfants à mentir à leurs parents ;

attendu que cette déclaration prononcée par le premier ministre du Nouveau-Brunswick était irrespectueuse envers le personnel enseignant ;

attendu que le personnel enseignant du Nouveau-Brunswick joue un rôle central afin de façonner l'avenir de notre province grâce à son dévouement et son travail acharné pour instruire nos enfants ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre du Nouveau-Brunswick à présenter des excuses officielles au personnel enseignant du Nouveau-Brunswick.

**Motion 2 — M. Coon**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 26 octobre 2023, la résolution suivante :

attendu que, selon le Human Development Council, il y a dans les trois principales villes du Nouveau-Brunswick au moins 560 personnes sans logement qui ne peuvent obtenir un logement sans qu'il y ait d'importants mécanismes de soutien ;

attendu que la Colombie-Britannique offre des logements aux personnes qui ont des besoins complexes et requièrent d'autres soins de santé et services sociaux, qui sont aux prises avec des difficultés multiples liées à la santé mentale et à la toxicomanie, qui ont subi des traumatismes ou des lésions cérébrales et qui, souvent, se retrouvent sans logement ou risquent d'être évincées ;

attendu qu'il n'y a qu'un nombre limité de logements pour lesquels sont fournis un soutien par les pairs et des services complets destinés aux personnes du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas de logement ou risquent de perdre leur logement ;

attendu qu'il faut absolument fournir des services complets, comme un soutien en santé mentale, des services de traitement des dépendances, de l'aide en matière d'emploi et des services de gestion de cas pour éviter que d'autres personnes du Nouveau-Brunswick ne se retrouvent sans logement et pour répondre aux besoins complexes des personnes sans-abri ;

attendu qu'une approche complète et holistique de lutte contre l'itinérance peut réduire considérablement les pressions qui s'exercent sur les services sociaux, les soins de santé et les organismes d'application de la loi tout en favorisant le bien-être au sein de la collectivité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre immédiatement des mesures pour financer et mettre en oeuvre un programme global de logement et de soutien par les pairs pour les personnes sans-abri ainsi que des services complets pour répondre à leurs divers besoins

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à définir des cibles, à prévoir des résultats mesurables pour évaluer la réussite du programme et à rendre régulièrement des comptes à la population.

**Motion 3 — M. Arseneau**, appuyé par M. Coon, proposera, le jeudi 26 octobre 2023, la résolution suivante :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick éprouvent des difficultés financières en raison du coût croissant de l'essence, ce qui nuit à leur quotidien, à leurs déplacements et au coût de la vie en général ;

attendu que le directeur parlementaire du budget a estimé qu'il est prévu que le ménage moyen au Nouveau-Brunswick paiera au moins 501 \$ de plus en essence par année ;

attendu que le gouvernement Higgs a autorisé l'ajout d'une nouvelle taxe sur les prix réglementés des combustibles pour obliger les consommateurs à payer les coûts additionnels que doit déboursier Irving Oil afin de se conformer au règlement fédéral sur les combustibles propres ;

attendu que la taxe sur l'essence imposée par le gouvernement Higgs a ajouté jusqu'à 7 ¢ au litre d'essence ordinaire sans plomb depuis son instauration le 1<sup>er</sup> juillet 2023, faisant ainsi de l'essence du Nouveau-Brunswick l'une des plus chères du Canada ;

attendu que le gouvernement Higgs n'avait pas besoin de permettre légalement à Irving Oil de transmettre les coûts du nettoyage de ses produits pétroliers aux gens du Nouveau-Brunswick puisque les marges de la raffinerie du Nouveau-Brunswick ont augmenté de 36 ¢ entre 2019 et 2022 ;

attendu que la Commission de l'énergie et des services publics prévoit revoir la formule de calcul de la taxe sur l'essence du gouvernement Higgs six mois après l'instauration de celle-ci ;

attendu que les consommateurs qui paient la taxe sur l'essence imposée par le gouvernement Higgs n'ont aucun moyen de récupérer leur argent si, après sa révision, la Commission de l'énergie et des services publics détermine que la taxe était trop élevée ou inutile ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à éliminer immédiatement la taxe sur l'essence imposée par le gouvernement Higgs.

**Motion 4 — M<sup>me</sup> Mitton**, appuyée par M. Arseneau, proposera, le jeudi 26 octobre 2023, la résolution suivante :

attendu que des gouvernements libéraux et conservateurs consécutifs ont mis en oeuvre des politiques visant à centraliser la gestion du système de soins de santé du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la décentralisation de notre système de soins de santé mènera à la prise de meilleures décisions qui reflètent les réalités locales, ce qui facilitera la prestation de services de soins de santé mieux adaptés et plus efficaces ;

attendu que la prise de décisions à l'échelle locale peut améliorer les services de soins de santé, augmenter la participation communautaire et mener à des solutions plus novatrices pour régler à l'échelon local des questions liées aux soins de santé ;

attendu qu'un sondage réalisé par le Angus Reid Institute, en collaboration avec l'Association médicale canadienne, indique que, au Canada, les gens du Nouveau-Brunswick sont les plus insatisfaits de la gestion de leur système de santé par leur gouvernement provincial, puisque 82 % des répondants indiquent qu'ils sont « moyennement » ou « très insatisfaits » ;

attendu que le même sondage indique que 82 % des gens du Nouveau-Brunswick estiment que la qualité globale des soins de santé au Nouveau-Brunswick s'est détériorée au cours des 10 à 15 dernières années ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir l'élection locale de membres au sein des conseils d'administration des régies régionales de la santé

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir le rôle essentiel de la direction dans les hôpitaux afin que celle-ci puisse gérer son hôpital local en collaboration avec le personnel médical et le personnel non médical qui y travaillent.

**Motion 5 — M. McKee**, appuyé par M. Losier, proposera, le jeudi 26 octobre 2023, la résolution suivante :

attendu que le système de santé du Nouveau-Brunswick est aux prises avec de multiples défis, notamment de graves pénuries de travailleurs de la santé et des problèmes de maintien en poste du personnel auxquels il faut remédier ;

attendu que les patients du Nouveau-Brunswick subissent des temps d'attente prolongés pour obtenir des services de santé essentiels ;

attendu que le Nouveau-Brunswick compte une importante population de personnes âgées et présente l'un des taux les plus élevés de troubles de santé chroniques au pays, ce qui accentue encore davantage le besoin urgent d'un système de santé qui est facilement accessible à tous ; qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2024, un plan de maintien en poste du personnel de la santé.

**[Débat interrompu faute de temps]**

**Motion 6 — M. Gauvin**, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 26 octobre 2023, la résolution suivante :

attendu que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence le fait que, si nous n'améliorons pas les systèmes de qualité de l'air dans les bâtiments gouvernementaux, comme les écoles, les hôpitaux et les foyers de soins, nous augmentons le risque de propagation des maladies transmises par l'air ;

attendu que le rapport du vérificateur général sur la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19 a révélé que 73 % des foyers de soins ne respectaient pas les normes de conception qui datent maintenant de près de 10 ans et que le personnel du ministère a reconnu qu'il pensait que les lacunes en matière d'infrastructure concernant les foyers de soins avaient contribué aux éclosions de cas de COVID-19, car les bâtiments n'étaient pas adaptés pour atténuer les maladies transmises par voie aérienne ;

attendu que le même rapport du vérificateur général a en outre indiqué que le ministère du Développement social n'avait pas de plan officiel pour mettre aux normes les foyers de soins ;

attendu que, au cours de la deuxième session de la 60<sup>e</sup> législature, la Chambre a adopté à l'unanimité la motion 36, qui exhorte le gouvernement à actualiser la *Loi sur l'assainissement de l'air* et à présenter un plan pour surveiller les systèmes de qualité de l'air dans les bâtiments publics, en faire rapport et les améliorer ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à renforcer la *Loi sur l'assainissement de l'air* au cours de la présente session

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2024, un plan officiel de dépenses en immobilisations afin que tous les foyers de soins se conforment aux normes de conception ministérielles les plus récentes applicables aux foyers de soins.

**Motion 7 — M. Gauvin**, appuyé par M<sup>me</sup> Holt, proposera, le jeudi 26 octobre 2023, la résolution suivante :

attendu que les personnes âgées préfèrent demeurer le plus longtemps possible dans l'environnement familial de leur domicile ;

attendu que les proches aidants jouent un important rôle de soutien auprès des personnes

âgées pour permettre à celles-ci de rester chez elles, ce qui peut retarder ou même éviter la nécessité de recourir à des soins de longue durée plus coûteux et peut aussi mener à une meilleure santé globale et à une meilleure qualité de vie pour les personnes âgées ;  
 attendu que les soins prodigués à un proche entraînent d'importants sacrifices personnels et professionnels et des coûts élevés pour le proche aidant, lequel doit supporter le coût du carburant lorsqu'il conduit la personne âgée à des rendez-vous médicaux ou d'autres dépenses du ménage comme le déneigement ou l'entretien de la pelouse ;  
 attendu que la nature sexospécifique de l'aide naturelle impose un fardeau indu aux femmes en matière de soins à la famille, soins dont le centre Research on Aging Policies and Practice de la University of Alberta estime la valeur économique à 2,4 milliards de dollars au Nouveau-Brunswick ;  
 attendu que d'autres administrations ailleurs offrent des programmes qui appuient les proches aidants grâce à une indemnisation directe, laquelle a des répercussions positives pour le proche aidant et la personne dont il s'occupe ;  
 attendu que le soutien des proches aidants et leur rôle consistant à fournir une aide essentielle sont d'une grande importance pour le Nouveau-Brunswick ;  
 qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prévoir au budget 2024-2025 une indemnisation directe pour les proches aidants.

**Motion 9 — M. Arseneau**, appuyé par M. Coon, proposera, le jeudi 2 novembre 2023, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick ressent déjà les effets des changements climatiques, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que des tempêtes plus fréquentes et plus fortes, des ouragans, des inondations, des sécheresses et des feux de forêt ;  
 attendu que des communications efficaces lors d'urgences liées au climat sont essentielles pour assurer la sécurité publique et réduire les effets des désastres liés au climat ;  
 attendu que l'accès à la couverture cellulaire demeure instable dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick et que de nombreuses régions rurales sont aux prises avec un service de réseau de téléphonie cellulaire inadéquat ou non fiable, ce qui rend vulnérables les gens du Nouveau-Brunswick vivant en milieu rural lors d'urgences liées au climat ;  
 attendu que les cellulaires et la communication sans fil offrent un moyen essentiel de diffuser au public des renseignements opportuns et qui peuvent sauver des vies lors d'urgences, comme des avis d'évacuation, des alertes météo et des consignes de sécurité ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à agir immédiatement pour garantir une couverture cellulaire à l'échelle provinciale, ce qui comprend la mise en place des infrastructures publiques et des investissements financiers nécessaires afin d'assurer une connectivité du réseau fiable.

**Motion 10 — M<sup>me</sup> Mitton**, appuyée par M. Arseneau, proposera, le jeudi 2 novembre 2023, la résolution suivante :

attendu que le coût croissant des loyers exacerbe la crise d'abordabilité avec laquelle sont aux prises de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ;  
 attendu que le logement est un droit humain fondamental et qu'un logement abordable et stable est essentiel au bien-être de toutes les personnes du Nouveau-Brunswick ;  
 attendu qu'un plafonnement temporaire des loyers a été instauré en 2022 ;  
 attendu que le gouvernement Higgs ne protège pas les locataires contre les augmentations de loyer inabordables ;

attendu qu'un plafonnement permanent des loyers peut fournir une solution à long terme afin de protéger les locataires contre les augmentations de loyer excessives et de créer de la stabilité au sein du marché du logement ;  
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir un plafonnement permanent des loyers.

**Motion 12 — M. McKee**, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 2 novembre 2023, la résolution suivante :

attendu qu'il est nécessaire de réexaminer la décision concernant le financement du nouveau vaccin contre le VRS (virus respiratoire syncytial) pour les personnes âgées afin d'améliorer leur santé globale et leur bien-être ;

attendu que l'on s'entend généralement sur l'importance de financer le vaccin contre le VRS pour les personnes âgées afin d'alléger les pressions qui s'exercent sur les hôpitaux et d'assurer une allocation plus efficace des ressources en matière de santé ;

attendu que, manifestement, le VRS contribue largement aux hospitalisations pendant certaines périodes de l'année et que la réaffectation des fonds consacrés aux coûts hospitaliers qui en découlent pourrait permettre de fournir des vaccins à un nombre considérable de personnes âgées dans le besoin ;

attendu que le VRS touche de manière disproportionnée les personnes âgées de 65 ans et plus, les nourrissons et les personnes immunodéprimées, ce qui entraîne des hospitalisations et, dans certains cas, des décès ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à assurer dès 2023 le financement du vaccin facultatif contre le VRS pour les personnes âgées et d'autres groupes vulnérables, compte tenu des avantages potentiels que cela représente pour la santé publique et pour l'efficacité du système de santé

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à classer le VRS parmi les maladies à déclaration obligatoire au titre de la réglementation visant la santé publique, ce qui permettra la collecte de données essentielles pour une réponse plus éclairée à ce défi sanitaire.

**[Débat interrompu faute de temps]**

**Motion 13 — M<sup>me</sup> Thériault**, appuyée par M<sup>me</sup> Holt, proposera, le jeudi 2 novembre 2023, la résolution suivante :

attendu que l'équité salariale est un droit de la personne reconnu à l'échelle internationale ;

attendu que, en 2017, le Institute for Women's Policy Research a estimé que l'équité salariale permettrait de réduire de moitié le taux de pauvreté des femmes qui travaillent ;

attendu que le secteur des soins est l'un des principaux secteurs d'emploi des femmes au Nouveau-Brunswick, mais qu'il est l'un des secteurs les moins bien rémunérés et les plus sous-valorisés ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, les femmes constituent la majorité des 11 000 personnes employées par quelque 700 organismes de soins communautaires dans les régions rurales et urbaines ;

attendu que les services de soins répondent aux besoins des populations les plus vulnérables, dont les personnes âgées, les enfants et les personnes qui vivent avec un handicap ou une maladie mentale ;

attendu que le secteur comprend les soins à domicile, les garderies, les foyers de soins spécialisés, les résidences communautaires, le soutien à la famille, le Programme emploi et services de soutien (PESS) et les maisons de transition ;

attendu que le secteur est aux prises avec des difficultés importantes pour recruter du personnel et le maintenir en poste et que le manque de plan à long terme pour parvenir à l'équité salariale et offrir de meilleures conditions de travail a exacerbé la crise, entravant la qualité et la disponibilité des soins ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer un plan avant le 1<sup>er</sup> avril 2024 pour atteindre l'équité salariale dans l'ensemble du secteur des soins communautaires d'ici à 2026, qui comprend :

- a) des investissements publics dans les salaires au sein du secteur jusqu'à l'atteinte de l'équité salariale ;
- b) l'élaboration d'échelles salariales prenant en compte l'équité salariale ;
- c) l'indexation annuelle de ces échelles de salaires selon l'Indice des prix à la consommation ;
- d) des exercices en matière d'équité salariale pour tous les emplois du secteur de soins communautaires qui n'ont pas été évalués

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à assurer par la suite le maintien de l'équité salariale tous les cinq ans, à couvrir le coût d'avantages sociaux (assurance de soins médicaux, congés de maladie payés, pension) et à élaborer un processus de vérification plus rigoureux du transfert des subventions salariales aux employées et un système de dépôt de plainte pour la main-d'oeuvre du secteur.

**Motion 14 — M. Coon**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 2 novembre 2023, la résolution suivante :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont du mal à joindre les deux bouts en raison du coût croissant de l'énergie ;

attendu que le Programme éconergétique amélioré a été efficace afin de promouvoir l'efficacité énergétique, de réduire les coûts de l'énergie pour les familles à faible revenu et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;

attendu que, même si le gouvernement provincial a récemment annoncé qu'il investirait un autre 30 millions de dollars dans le Programme éconergétique amélioré, un investissement de 150 millions de dollars est nécessaire pour supprimer la liste d'attente qui compte environ 16 000 ménages ;

attendu qu'il est de plus en plus pressant de donner suite aux préoccupations en matière d'efficacité énergétique des ménages à revenu moyen, qui ne sont peut-être pas admissibles au Programme éconergétique amélioré en raison du seuil de revenu actuel ;

attendu qu'Énergie NB prévoit faire passer sa cible en matière d'économies d'énergie à 0,75 % des ventes d'ici à 2028-2029, un pourcentage inférieur à ce que recommandent les experts ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à investir au moins 120 millions de dollars afin de supprimer la liste d'attente du Programme éconergétique amélioré,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à porter à 75 000 \$ le seuil de revenu du Programme éconergétique amélioré et à établir des prêts sans intérêt pour les ménages à revenu moyen en vue de leur fournir du capital afin qu'ils apportent des améliorations écoénergétiques rentables à leur maison

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire passer la cible en matière d'économies d'énergie à 1,5 % des ventes d'ici à 2025.

**Motion 15 — M<sup>me</sup> Mitton**, appuyée par M. Arseneau, proposera, le jeudi 9 novembre 2023, la résolution suivante :

attendu que les taux d'admission aux unités néonatales des soins intensifs et aux pouponnières de soins spéciaux du Nouveau-Brunswick continuent d'être supérieurs à la moyenne nationale ;  
 attendu que l'accessibilité aux services de sage-femme est restreinte au Nouveau-Brunswick, ce qui limite les options des futurs parents et met plus de pression sur le système de santé ;  
 attendu que le site de démonstration pour sages-femmes à Fredericton a suivi 271 naissances depuis ses débuts en octobre 2017, faisant état d'une expérience extraordinaire de la clientèle, soit un taux de satisfaction de 99 % quant aux soins qui ont été reçus ;  
 attendu qu'une évaluation du site de démonstration pour sages-femmes de Fredericton réalisée par une tierce partie en 2022 a fait valoir que l'inclusion des sages-femmes dans les soins périnataux améliore les résultats sur la santé et habilite les futurs parents à faire des choix éclairés concernant leurs soins ;  
 attendu que la même évaluation du site de démonstration pour sages-femmes de Fredericton demande au gouvernement d'étendre les services de sage-femme à toute la province, d'assurer immédiatement l'expansion de la clinique de Fredericton, de commencer à envisager les options afin de créer des places pour des personnes du Nouveau-Brunswick dans les programmes de formation de sages-femmes et de remanier la *Loi sur les sages-femmes* ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre sur-le-champ les recommandations du rapport d'évaluation sommaire du site de démonstration pour sages-femmes de Fredericton, en consultation avec l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick.

**Motion 17 — M. McKee**, appuyé par M. J. LeBlanc, proposera, le jeudi 9 novembre 2023, la résolution suivante :

attendu que le Tribunal de la santé mentale offre une solution de rechange aux contrevenants ayant des troubles de santé mentale ;  
 attendu que le programme est largement salué par les intervenants en santé mentale pour son accent mis sur le traitement communautaire plutôt que sur l'incarcération ou d'autres sanctions ;  
 attendu que le programme du Tribunal de la santé mentale a été élaboré en fonction des pratiques exemplaires adoptées ailleurs et de la recherche ;  
 attendu qu'il est nécessaire que le programme du Tribunal de la santé mentale soit étendu aux autres régions de la province afin qu'un plus grand nombre de contrevenants ayant des troubles de santé mentale puissent se prévaloir du précieux service pour répondre à leurs besoins en santé mentale ;  
 attendu que d'autres provinces, dont notre province voisine, la Nouvelle-Écosse, ont reconnu les avantages que procure un tribunal de la santé mentale et ont pris l'engagement d'y élargir l'accès ;  
 qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à étendre le programme du Tribunal de la santé mentale à toute la province au cours de la présente session.

**Motion 20 — M. Coon**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 9 novembre 2023, la résolution suivante :

attendu que, malgré la réforme de l'aide sociale du gouvernement, les taux d'aide sociale au Nouveau-Brunswick sont toujours les plus bas du Canada pour toutes les catégories de ménage ;

attendu que les bénéficiaires d'aide sociale au Nouveau-Brunswick vivent encore bien en dessous du seuil de pauvreté et en grande pauvreté et ont du mal à subvenir à leurs besoins de base et à atteindre un niveau de vie décent ;

attendu que les mesures d'austérité du gouvernement Higgs ont mené à six excédents consécutifs, y compris un excédent de plus de 1 milliard de dollars pour l'exercice financier 2022-2023 ;

attendu que l'instauration d'un programme de revenu de subsistance garanti pour les bénéficiaires d'aide sociale permettrait d'éliminer la pauvreté en veillant à ce que les personnes et les familles aient les moyens financiers pour subvenir à leurs besoins de base ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates afin d'élaborer une stratégie visant à instaurer un programme de revenu de subsistance garanti en consultation avec des experts, des bénéficiaires d'aide sociale et des groupes de défense des intérêts.

**Motion 21 — M<sup>me</sup> Landry**, appuyée par M<sup>me</sup> Thériault, proposera, le jeudi 9 novembre 2023, la résolution suivante :

attendu que le droit à l'alimentation est un droit fondamental, que les familles peinent à se procurer des aliments de qualité en quantité suffisante et que l'alimentation est la composante du panier de consommation qui a le plus augmenté ;

attendu que les petits-déjeuners dans les écoles sont importants pour donner aux enfants l'énergie et les aliments nécessaires pour un bon départ dans la journée et que ce ne sont pas tous les élèves qui ont accès à un petit-déjeuner nutritif (qui peut inclure des fruits, du lait et des produits laitiers, des oeufs, des céréales et du pain complet) ;

attendu que ces programmes visent à réduire l'absentéisme et à favoriser de saines habitudes alimentaires ;

attendu que l'éducation et la santé sont intrinsèquement liées à la réussite des enfants et qu'un programme de petits-déjeuners universel et gratuit offre l'égalité des chances en matière d'accès à la nourriture et améliore la santé, le bien-être et le rendement scolaire de tous les élèves ;

attendu que de nombreuses régions proposent des programmes de petits-déjeuners scolaires pour garantir que tous les élèves aient accès à un repas nutritif le matin ;

attendu que le programme actuel au Nouveau-Brunswick est inéquitable, car il ne finance que les écoles où il n'y a aucune implication communautaire ou bénévole ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre sur pied et à financer un programme public et universel de petits-déjeuners qui vise à offrir un repas du matin gratuit à tous les élèves de toutes les écoles publiques, indépendamment de leur situation financière ou sociale, avant le début de l'année scolaire 2024-2025.

**Motion 22 — M. Arseneau**, appuyé par M. Coon, proposera, le jeudi 9 novembre 2023, la résolution suivante :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont de la difficulté à composer avec une crise grandissante liée à l'abordabilité, pendant laquelle le prix de biens essentiels, notamment de la nourriture, du logement, des médicaments, du mazout et de l'essence, a monté en flèche ;

attendu que, même si le salaire minimum du Nouveau-Brunswick a récemment été porté à 14,75 \$ l'heure, il est encore le plus bas du Canada atlantique et le deuxième parmi les plus bas du Canada ;

attendu que le Human Development Council calcule le revenu de subsistance au Nouveau-Brunswick en examinant, en temps réel, les vrais coûts de la vie et estime que le revenu de subsistance actuel au Nouveau-Brunswick est de 20 \$ l'heure en moyenne ;

attendu qu'il est essentiel de faire en sorte que tous les gens du Nouveau-Brunswick gagnent un revenu de subsistance pour tirer les gens de la pauvreté, accroître la sécurité économique, réduire le stress financier, favoriser le mieux-être physique et mental, encourager la croissance et le développement sains des enfants, promouvoir l'inclusion et l'appartenance sociales et améliorer la qualité de vie ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à créer un plan visant à augmenter le salaire minimum jusqu'à ce que celui-ci équivaille à un revenu de subsistance

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer un programme visant à fournir un soutien financier temporaire pour aider les employeurs à couvrir les coûts additionnels découlant de la transition d'un salaire minimum à un revenu de subsistance.

**Motion 23 — M. Coon**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 9 novembre 2023, la résolution suivante :

attendu qu'un grand nombre de personnes au Nouveau-Brunswick n'ont pas accès à des congés de maladie payés ;

attendu que la pandémie de COVID-19 a révélé l'importance des congés de maladie payés pour protéger la santé publique et réduire au minimum la propagation des maladies contagieuses ;

attendu qu'aucun travailleur ne devrait continuer à craindre de perdre son emploi parce qu'il est malade ou qu'il doit s'occuper d'un membre de sa famille ;

attendu que, depuis qu'elle a instauré des congés de maladie payés, la Colombie-Britannique a signalé de nombreux avantages, notamment une productivité accrue, un meilleur maintien en poste du personnel, une baisse des blessures en milieu de travail et une amélioration du moral ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates pour veiller à ce que tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick aient droit à au moins 10 jours de congés de maladie payés par année

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer un programme visant à fournir un soutien financier temporaire aux petites et moyennes entreprises afin de les aider à couvrir les coûts associés à la fourniture de congés de maladie payés à leurs employés.

### ***Motions portant dépôt de documents***

**Motion 18 — M. M. LeBlanc**, appuyé par M. Losier, proposera, le jeudi 9 novembre 2023, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents relatifs aux dépenses engagées par Élections Nouveau-Brunswick en lien avec la préparation et la planification d'éventuelles élections provinciales depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023.

**Motion 19 — M. M. LeBlanc**, appuyé par M. Losier, proposera, le jeudi 9 novembre 2023, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents, les renseignements, les notes, les notes de service, les dossiers et la correspondance, quel que soit le support, notamment les courriels, les communications entre appareils mobiles, les NIP et les textos, concernant toutes les

communications entre le Cabinet du Premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif et Élections Nouveau-Brunswick au sujet de la préparation et de la planification d'éventuelles élections provinciales depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023.

### ***Motions réglées***

**Motion 8 — M<sup>me</sup> Landry.** Débat sur la motion le 26 octobre 2023 ; adoption de la motion amendée le 26 octobre 2023.

**Motion 11 — M. Legacy.** Débat sur la motion le 2 novembre 2023 ; rejet de la motion le 2 novembre 2023.

### **PÉTITIONS**

- |                                                              |                                             |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 1, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 18 octobre 2023.    | (Réponse, le 1 <sup>er</sup> novembre 2023) |
| 2, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 18 octobre 2023.    | (Réponse, le 1 <sup>er</sup> novembre 2023) |
| 3, M <sup>me</sup> Landry — présentée le 25 octobre 2023.    | (Réponse, le 9 novembre 2023)               |
| 4, M. Coon — présentée le 25 octobre 2023.                   | (Réponse, le 9 novembre 2023)               |
| 5, M <sup>me</sup> Thériault — présentée le 2 novembre 2023. |                                             |

### **RAPPORTS DE COMITÉS**

Comité permanent de la politique économique

— premier rapport déposé le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

### **RAPPORTS/DOCUMENTS**

#### ***Dépôt au bureau du greffier***

Rapport annuel 2022-2023, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

— déposé le 8 novembre 2023.

Rapport annuel 2022-2023, Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

— déposé le 10 novembre 2023.

Shayne Davies,  
greffier de l'Assemblée législative